

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, DUTOIT Maurice, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

Avait donné procuration :
Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu

Excusées :
Mme DUPONT Valérie
Mme GUERBEAU Pascale
Mme RIQUART Cécile

Assistait à la séance : Mme LECOMTE Blandine, Secrétariat Général

Secrétaire de séance : Mme DELPORTE Marie-Françoise

ADMINISTRATION GENERALE

Convention avec l'EHPAD de Sainghin-en-Weppes pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs

Nombre de membres

afférents au Conseil d'Administration

En exercice : 11

Présents : 7

Quorum : 6

qui ont pris part à la délibération : 8

date de la convocation : 05 juillet 2024

date de réception en préfecture : 12 juillet 2024

date de publication sur le site internet : 12 juillet 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 11 JUILLET 2024

ADMINISTRATION GENERALE

Convention avec l'EHPAD de Sainghin-en-Weppes pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs

Préambule

Dans le cadre de la collaboration de l'EHPAD Résidence de la Vigne avec les seniors du Centre Communal d'Action Sociale de Sainghin-en-Weppes, notamment lors des groupes bi hebdomadaires de partage d'ateliers ou de façon occasionnelle, il est proposé d'impliquer des intervenants extérieurs lors de ces rencontres.

Le CCAS comprend environ une vingtaine de seniors inscrits – pour une moyenne d'environ 10 à 15 seniors par atelier.

Les intervenants auront pour objectifs, notamment, de :

- Partager les locaux – les seniors profitent des locaux et de l'ambiance conviviale de la résidence – intégration du CCAS au sein des locaux de la résidence,
- Favoriser, dans le cadre de l'EHPAD de demain, les échanges et l'ouverture sur la ville,
- Rassurer les seniors sur le fonctionnement de la résidence – jouer sur l'acceptation de la possible admission pour eux comme pour leurs proches
- Partager des ateliers communs,
- Echanger et stimuler les résidents par la présence des seniors
- Favoriser la dynamique d'animation,
- Créer et/ou recréer des liens avec les seniors en ville (connaissances de la famille, voisinage, école...) ensemble de personnes de même génération,

- Continuer l'animation de la résidence en l'absence de l'animatrice et maintenir des ateliers au CCAS par un auto remplacement mutuel des animatrices,
- Intégrer les séniors de la ville dans les anniversaires mensuels – les anniversaires des séniors sont fêtés comme les anniversaires des résidents
- Faire profiter les séniors de la ville des projets menés sur la résidence (AAP Radio Plus – Opéra Bus AUTRES...),
- Favoriser la participation des séniors aux animations proposées par la ville avec la participation des résidents (forme un groupe motivé),
- Mutualiser le matériel (fournitures, récup, décors, meubles),
- Créer plus en lien avec la dynamique de la ville,
- Participer aux voyages proposés par la ville pour les aînés,
- Monter les projets en partenariat avec le CCAS pour valoriser la mutualisation et décrocher des budgets supplémentaires.

La convention, en annexe, a pour but d'organiser les activités impliquant des intervenants extérieurs.

Considérant la nécessité d'organiser des activités impliquant des intervenants extérieurs,

Vu la convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs,

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec l'EHPAD de Sainghin-en-Weppes, en annexe, pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs,

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Président du C.C.A.S,
Matthieu CORBILLON


